

Lettre Recommandée avec avis de réception

Lille, le

- 3 MARS 2023

Monsieur,

Vous avez déposé, en date du 22 juillet 2022, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et relatif à :

« l'extension du camping le Vert Village sur la commune de Crochte »,

enregistré sous le numéro **59-2022-00133**.

Par courrier recommandé en date du 21 septembre 2022, délivré le 22 septembre 2022, une demande de renseignements complémentaires au titre de la régularité vous a été adressée précisant, conformément à l'article R.214-35 du Code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de clore votre dossier.

Le service en charge de la police de l'eau confirme l'opposition tacite à cette déclaration.

Aussi, quelle que soit votre décision sur la poursuite ou non du présent projet, nous restons en attente de la régularisation des aménagements existants. Cette déclaration doit être transmise au service en charge de la police de l'eau dans un délai d'un mois maximum à réception de ce courrier.

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues au code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.

Rachida JOETS, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03 28 03 86 35 – mail : rachida.joets@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Responsable du Service
Eau Nature et Territoires,



Hélène Solves

Copie au Service Territorial Flandres Littoral de la DDTM

CAMPING LE VERT VILLAGE
17 Voie Romaine

59380 CROCHTE

Réf. : **202/PE**

Réf. :

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/